



Hausse d'évaluation : la municipalité s'explique

Le dépôt du nouveau rôle d'évaluation a affecté bien des citoyens cette année. Dans certains cas, les citoyens ont vu leur compte de taxes augmenter de façon significative, d'autres ont subi une hausse moins élevée et d'autres ont profité d'une baisse.

Mais qui doit-on blâmer pour de telles augmentations qui affectent souvent le comptes de taxes ? La région de Mont-Tremblant et le boom immobilier très important depuis quelques années. Tout cela a apporté son lot de répercussions. Mais pour l'essentiel, le citoyen devrait ce réjouir de l'augmentation de la valeur de ses actifs.

Le but de l'évaluation est de ramener un meilleur équilibre au sein de l'assiette fiscale en établissant la juste valeur des terrains, des bâtiments et immeubles selon l'évolution du marché. La valeur foncière donne à la municipalité l'heure juste pour évaluer son territoire. Cette valeur est établie selon la valeur marchande à la date de référence prescrite par le Ministère des affaires municipales et de la MRC des Laurentides.

Nous insistons sur le fait que les élus ne peuvent intervenir dans l'établissement des valeurs foncières. Il s'agit d'un processus rigoureux régi et encadré par la loi. La MRC des Laurentides et le Ministère se charge de valider les valeurs établies par le service de l'évaluation. En tant que citoyens, vous avez la possibilité de contester votre évaluation en déposant une demande de révision. Des frais de 60,00 \$ sont applicables à cette demande. Les citoyens désireux de le faire doivent déposer leur demande avant le 1^{er} mai.

Nous avons ajusté le taux d'impôt foncier afin d'essayer de rétablir l'équilibre entre la trop forte augmentation des valeurs. Nous sommes conscients que le fait d'avoir maintenu durant les quinze dernières années un taux de taxe supérieur à 1,20 nous place devant la réalité que nous devons maintenir un service de qualité et également aller de l'avant avec les projets structurants de la municipalité.

Malgré l'effort démontré par la municipalité, nous devons, au cours des prochaines années, continuer à faire des efforts pour rétablir un certain équilibre.

Nous vous invitons à prendre rendez-vous pour consultation et il nous fera plaisir de répondre à vos questions.

Dossier des plaintes

Afin d'améliorer la qualité des services, la municipalité fera un suivi plus rigoureux des plaintes reçues par téléphone, courriel ou déposées à l'Hôtel de ville. Un registre de suivi a été mis en place pour diminuer les délais.

Départ de l'inspecteur

M. Donald Brideau nous a quitté pour occuper un autre emploi. Nous lui souhaitons bonne chance.

Le poste d'inspecteur est vacant et des entrevues sont prévues dans la semaine du 15 avril.

Information régionale

Le Ministère des affaires municipales et des régions a mis en place un nouveau fonds de soutien aux territoires en difficulté affectés par la situation économique difficile que traverse l'industrie forestière. À cet effet, la municipalité de Val-des-Lacs sera couverte par le contrat de diversification et développement. L'élargissement du territoire permettra à la municipalité de profiter de ce programme. Notre présence dans le milieu régional nous a permis de mieux faire connaître nos besoins. La mairesse Mme Berthe Bélanger a été autorisée à signer le contrat de diversification et de développement et à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et des régions des Laurentides.

Nous vous invitons à consulter votre calendrier des activités dans le cadre des fêtes du centenaire en visitant notre site web :

www.municipalite.val-des-lacs.qc.ca

Que vous soyez résident ou non-résident, nous vous attendons en grand nombre !

Le service de sécurité des incendies au diapason des besoins spécifiques de la Municipalité de Val-des-Lacs

Prévention

Des visites aux résidences sont prévues afin de s'assurer de la présence d'avertisseurs de fumée et de leur bon fonctionnement. Nous vous demandons de faire les vérifications et suivre les recommandations qui vous seront faites.

Dans le cadre du schéma de couverture de risques et afin de répondre adéquatement à toute demande en terme de prévention et de sécurité incendie, la municipalité procédera à la préparation d'un plan quinquennal de mise en oeuvre de ce projet. Ce plan sera en préparation en 2007 et sera adopté par le conseil en 2008.



Le Vallacquois

Bulletin d'informations municipales

Avril 2007 Volume IV Numéro 2

AU COEUR DE LA NATURE

- Mot de la mairesse
- Budget 2007
- Préservation de nos rives
- Explication du rôle d'évaluation
- ... et plus

Nous vous souhaitons une bonne saison...
Prochaine parution :
Septembre 07

MOT DE LA MAIRESSE

Nous nous devons de réussir

Je me permets de prendre quelques minutes de votre temps pour vous entretenir sur l'importance de l'avenir de votre municipalité. Jusqu'à maintenant, chaque citoyenne et citoyen concerné par le sujet que ce soit lors de rencontre à mon bureau ou encore lors des séances du conseil ont exposé leur opinion et point de vue qui sont une source d'inspiration et qui rendent possible l'évolution de notre municipalité. **Basé sur vos préoccupations, vous êtes les principaux acteurs.**

Se donner une vision

À vouloir tout régler d'un seul coup, on risque d'échouer. À s'isoler des autres municipalités dans une position unique immuable, on risque de tomber dans l'intolérance et l'oubli. Avancer est la chose la plus importante pour notre avenir. Et, pour avancer, il faut accepter de faire des pas, même si la longueur de ces pas n'est pas la même pour tout le monde. Les sujets sont complexes, les enjeux sont nombreux et les intérêts sont diversifiés. Le temps nous permettra de mieux faire et augmentera nos chances de réussite.

Je suis convaincue que nous avons intérêt à nous doter d'outils de planification et j'ai la conviction que l'on peut, en collaboration avec différents intervenants du milieu, trouver des solutions à court et long terme pour l'avenir de notre municipalité. Présentement, plusieurs dossiers sont à l'étude, ce qui nous permettra de solutionner de façon responsable certains dossiers.

Les élus municipaux jouent un rôle important, pour ne pas dire indispensable, dans ce processus de changement. Il nous faut donc collaborer de façon responsable afin de se doter d'une vision et se donner les outils nécessaires pour réussir.

Berthe Bélanger, Mairesse

BUDGET 2007

Le budget 2007 démontre sans aucun doute la volonté du conseil municipal de construire sur des bases solides. Les mesures déjà mises en place pour un meilleur contrôle démontrent que nous avons obtenu de nombreux résultats et que nous faisons davantage d'efforts pour y arriver. L'avenir de notre municipalité en dépend. Et pour ce, nous sommes à l'écoute de l'ensemble des citoyennes et citoyens, résidents ou non-résidents.

La municipalité joue un rôle crucial dans l'amélioration de la communauté dans laquelle nous vivons. Nous avons gardé le cap sur les priorités annoncées en début de mandat. Nous n'avons plus le choix, que ce soit pour la mise en norme de notre garage municipal et de notre hôtel de ville ou encore le remplacement de la machinerie, camion de pompiers, etc., **LA MUNICIPALITÉ DOIT SE POSITIONNER** et nous prendrons les moyens pour parvenir à des résultats durables qui permettront de recentrer Val-des-Lacs sur sa mission essentielle d'en faire une municipalité en santé et d'obtenir un bilan positif.

Le progrès doit se poursuivre. Le conseil municipal a également agi avec détermination dans le but d'amener Val-des-Lacs à la réalisation de son plein potentiel.

- La municipalité défend les intérêts de la communauté dans la région;
- La municipalité agit pour le mieux-être de ses citoyens;
- La municipalité continue à mettre en place des mesures pour améliorer la qualité de vie de ses citoyens;
- La municipalité donne aux Vallacquoises et Vallacquois les moyens de ses ambitions.

Val-des-Lacs une municipalité qui grandit avec sa famille !



Depuis 2006, la municipalité de Val-des-Lacs vise à valoriser la famille de chez-nous. En faisant participer le milieu et en offrant des activités pour favoriser l'épanouissement des familles Vallacquoises en intégrant la notion « penser et agir famille ».

Vos commentaires nous ont inspirés !

Les principaux éléments qui en sont ressortis permettront au conseil municipal de s'orienter vers de réels besoins et attentes des familles du milieu.

De la suite dans les idées !

En terme d'élaboration et de soutien, la municipalité contribue aux activités de « Carrefour famille » qui se démarque dans la municipalité.

Afin de s'assurer que nous rejoignons l'ensemble des familles, la municipalité présente d'autres activités sur des thèmes de rassemblement.

Tous ensemble, nous devons intégrer la notion famille dans notre milieu et faire en sorte que des jeunes familles puissent profiter d'un milieu qui favorisera leur épanouissement.

ENVIRONNEMENT *Une fenêtre verte*



LAISSEZ VOTRE RIVE à l'état naturel

Depuis plusieurs années, les rives de nos lacs et cours d'eau subissent un déboisement excessif, ce qui accélère dangereusement le vieillissement de ces plans d'eau. Ce constat nous amène à vous proposer de renaturaliser votre rive car, en tant que propriétaire riverain, vous avez la responsabilité et le pouvoir d'agir pour la sauvegarde de votre plan d'eau.

Afin de se conformer au règlement numéro 215-2006 qui modifie le schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides, votre municipalité **déposera un projet de règlement** modifiant les normes concernant les rives, le littoral et les milieux humides.

Dispositions particulières sur la rive

Il est prohibé de faire la coupe de végétation sur la rive d'un lac ou d'un cours d'eau à l'exception de celle autorisée par l'article 133 du présent règlement et des exceptions suivantes pour les bâtiments principaux construits avant le 9 avril 1991.

1. Lorsque le bâtiment principal se situe à moins de cinq (5) mètres de la ligne naturelle des hautes eaux, il est possible de faire la coupe de la végétation herbacée jusqu'à une distance de deux mètres (2) mètres de la ligne des hautes eaux;
2. Lorsque le bâtiment principal se situe entre cinq (5) mètres et dix (10) mètres de la ligne des hautes eaux, il est possible de faire la coupe de la végétation herbacée jusqu'à une distance de trois (3) mètres de la ligne des hautes eaux;

3. Lorsque le bâtiment principal se situe entre (10) mètres et quinze (15) mètres de la ligne des hautes eaux, il est possible de faire la coupe de la végétation herbacée jusqu'à une distance de sept (7) mètres de la ligne des hautes eaux.

La municipalité interviendra auprès des propriétaires riverains afin de les sensibiliser et les conseiller dans la manière de préserver, de restaurer et mettre en valeur les rives.

Vous désirez intervenir sur votre rive ? Votre association, de concert avec le regroupement des Associations de lacs ainsi que votre Comité consultatif en environnement, peut vous aider;

Pour évaluer l'état de vos rives et prescrire les interventions de restauration et de mise en valeur, **IL FAUT SAVOIR...** qu'une bande végétale riveraine de 5 à 10 mètres est essentielle pour le maintien de la qualité de l'eau et de la biodiversité de la faune et de la flore de nos lacs et cours d'eau.

La municipalité de Val-des-Lacs, en collaboration avec le Regroupement des Associations de lacs (CCEPL) et du C.C.E., **vous invite à une rencontre le 12 mai à 10 h.**

Le CRE des Laurentides Agnès Grondin déposera le bilan du Projet Bleu des Laurentides

Conférencier invité :
M. Benoit BERTRAND

Thèmes présentés:

- définition de la bande de protection riveraine
- phénomène d'eutrophisation
- signes et sources de pollution
- méfaits d'une rive artificialisée
- bienfaits d'une rive végétalisée
- comment recréer une bande riveraine

Également, une journée porte ouverte sur l'environnement aura lieu le dimanche

17 juin de 10 h à 15 h 30.

Kiosque d'information et différents invités seront sur place pour répondre à vos questions.

Prochaines séances du conseil

Les citoyens sont les bienvenus aux séances du conseil et peuvent profiter de deux périodes de questions. Nous sommes à l'écoute et répondrons à toutes vos questions.

Séance du conseil à l'église de la paroisse, dates :

De mai à octobre :

le deuxième vendredi de chaque mois à 19 heures. ;

De novembre à avril :

le deuxième mercredi de chaque mois à 19 heures.

POUR NOUS REJOINDRE Nouveau système téléphonique le numéro principale reste le même. Cependant les numéros de postes ont changé :

(819) 326 -5624 pour joindre :

La réception	3600
Le directeur général :	3601
La comptabilité/taxation	3602
Mairesse	3603
Inspecteur en bâtiments et Environnement	3604
Coordinatrice loisirs/culture	3606
Bibliothèque	3607
Garage municipal.....	3609
Adjointe à la direction.....	3610

Nouvelles des fêtes « 75^e et 100^e anniversaire »

Le comité organisateur est heureux de vous exprimer sa satisfaction en regard du déroulement des activités : ALBUM SOUVENIR : plus de 160 familles ont répondu l'appel.

Il y aura lancement le 24 juin lors d'un 5 à 7. INVITATION À TOUS.

La prévente de l'album débutera fin avril. Réservez tôt il n'y que 400 albums disponibles.



S'est ajouté au programme, le 50^e anniversaire de prêtrise du Père Yvan Paule, le 13 mai. Il avait célébré sa première messe à Saint-Agricole et son père a été secrétaire de la municipalité durant de nombreuses années. Venez en grand nombre souligner l'événement.

Il est encore temps de venir confectionner votre maison telle qu'elle existait autrefois. Mme Marie Bineau offre son atelier à tous. Un parcours sera tracé pour visiter ces maisons, les écoles et l'ancien cimetière.

Surveiller le site internet de la municipalité, le programme des activités y est annoncé et mis à jour.

**Votre comité organisateur des fêtes
75^e et 100^e**

CALENDRIER des activités 2007

AVRIL

7 Lancement du concours de photos et d'un concours de nouveaux talents (humour, chant, musique etc...) pour tous, volet jeunes et adultes.

Chasse aux œufs de Pâques
Organisé par le Carrefour de la famille

10 Conférence de l'Association Faune et flore « L'ours et vous ». 19 h 30 à l'hôtel de ville.

14 Conte suivi d'un atelier d'arts plastiques. Gratuit, inscription obligatoire, date limite : 7 avril.

21  Fred Pellerin 20 h « Comme une odeur de muscles » Église de Sainte-Agricole Coût : 30 \$ Billet en vente à partir du 29 janvier.

MAI

5 Atelier créatif pour les enfants. Organisé par le Carrefour de la famille

12 10 h à l'hôtel de ville. Conférencier : Monsieur Benoit Bertrand Reboisement des rives

19 Fête des aînés, tournée des maisons disparues et lieu historique en après-midi suivi d'un « 5 à 7 » cocktail.

27 Journée porte ouverte Action Fitness St-Donat. Organisé par le Carrefour de la famille

JUIN

2 Semaine de la municipalité, fête des voisins, vente garage sous chapiteau. Ateliers pour jeunes de créations d'ails d'anges pour la procession la semaine suivante et activités sportives.

3 Visite à l'Étangs Tremblant. Organisée par le Carrefour de la famille

9 Atelier créatif pour les enfants. Organisé par le Carrefour de la famille

10 Procession fête-Dieu, parade.

17 Journée sur l'environnement. Organisé par le C.C.E. de la municipalité et le Regroupement des Associations de Lacs

24 « 5 à 7 » Lancement du livre souvenir. En soirée Fête nationale du Québec. Chapiteau.



JUILLET

1^{er} Fête du Canada.

8 Sortie au Ranch Tremblant. Organisée par le Carrefour de la famille. Si pluie, remis au 15.

11 Sortie de groupe à la ronde. Date limite des inscriptions : 4 juillet

20, 21, 22

Exposition de photos anciennes et bazar à l'église.

21 Expo vente de l'atelier 12 h à 16 h. Fête champêtre, 15 h à 21 h avec souper. Dévoilement des gagnants du concours de photos, spectacle du concours de nouveaux talents, animation pour enfants et spectacle de musique. Chapiteau.

22 Tournée de carriole des endroits historiques et des maisons disparues avec un comédien qui reprend un personnage de l'époque avec costume.

28 Soirée de poésie à l'atelier de Marie Bineau

29 Petit marché dans le stationnement de l'église, 9 h à 14 h.

A O Û T

11 Soirée de conteurs autour d'un feu de camp et épluchette de blé d'inde. 16 h à 20 h. Chapiteau.



18 Spectacle de musique de Pierre Létourneau à l'église, organisé par Val-des-Lacs en musique.

26 Petit marché dans le stationnement de l'église, 9 h à 14 h.

27 août au 2 septembre

Symposium de sculpture.

**Cet automne
Date à déterminer
Activité sur le compostage**

